



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de St-Vaast-en-Cambrésis

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

La société « Ferme Eolienne le Beau Gui » – siège social : 233 rue du Faubourg St Martin – 75010 Paris – a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation de construire et d'exploiter un parc éolien de deux aérogénérateurs sur la commune de St-Vaast-en-Cambrésis.

Cette enquête publique s'inscrit dans la continuité de l'étude d'impact du 28 juin 2017 et de l'avis de l'autorité environnementale émis le 5 décembre 2017.

L'enquête publique se déroulera dans la commune **de Saint-Vaast-en-Cambrésis, du 24 septembre au 10 octobre 2018 inclus.**

M. Pierre COUCHE, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de St-Vaast-en-Cambrésis, au lieu de consultation du dossier :

- Le lundi 24 septembre 2018, de 9h00 à 12h00,
- Le samedi 29 septembre de 9h00 à 12h00,
- Le mercredi 10 octobre 2018, de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique papier sera disponible aux heures d'ouverture de la mairie de Saint-Vaast-en-Cambrésis, et à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques – installations classées pour la protection de l'environnement – installations éoliennes – Autorisations 2017).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Mme Corinne ROBERT, responsable du projet, au 06.35.39.96.80 ou à l'adresse électronique suivante : corinne.robert@energieteam.fr.

Les observations et les propositions écrites et orales seront consignées dans le registre ouvert à cet effet en mairie de Saint-Vaast-en-Cambrésis, ou pourront être exprimées par internet à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord pendant une durée d'un an, à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation.